

ANNEXE II

(modifiée par arrêté du 2 novembre 2018)

Liste des diplômes permettant de s'inscrire au Brevet professionnel Boucher

• **Diplômes de niveau V :**

- CAP Préparateur en produits carnés ;
- CAP Boucher ;
- CAP Charcutier traiteur ;
- CAP Cuisine ;
- BEP Boucher charcutier ;
- BEP Alimentation.

• **Diplômes de niveau IV :**

- Baccalauréat professionnel Boucher charcutier traiteur ;
- Baccalauréat professionnel Métiers de l'alimentation ;
- Brevet professionnel Charcutier traiteur ;
- Brevet professionnel Cuisinier ;
- Brevet Professionnel Arts de la cuisine.

• **Certificats techniques des métiers de niveau V :**

- Préparateur(trice) vendeur(se) option boucherie ;
- Préparateur(trice) vendeur(se) option charcuterie-traiteur ;
- Boucher-charcutier-traiteur.

• **Tout diplôme de niveau III ou supérieur du groupe de spécialité précité.**